

ANNEXE 2

EUROPEAN CANCER AND ENVIRONMENT RESEARCH INSTITUTE

Dr Josiane JOS PELAGE
Présidente de l'AMSES-Martinique

Paris, le 04 avril 2012

Madame la présidente,

Vous m'avez fait parvenir l'ensemble du dossier concernant les trois produits - Tilt 250 EC[®] (Propiconazole), Sico[®] (Difenoconazole) et Banole[®] (hydrocraquage de pétrole) - qui, si j'ai bien compris viennent de recevoir l'autorisation, par la Préfecture, d'être épandus par voie aérienne.

Ces trois produits ont fait l'objet d'une analyse toxicologique extrêmement sérieuse de la part du Conseil scientifique de l'ECERI (European Cancer and Environment Research Institute). Ce qui me conduit à vous indiquer clairement que je ne peux que soutenir fermement votre prise de position en tant que présidente de l'AMSES-Martinique (Association Médicale de Sauvegarde de l'Environnement et de la Santé), concernant la toxicité très importante de ces trois produits dont l'un d'entre eux, le Propiconazole, est potentiellement cancérigène en raison de son action androgénique de perturbateur endocrinien et l'autre, le Banole, certainement cancérigène selon l'OMS, en raison de la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques. Pour ce dernier produit, vous avez en effet totalement raison de considérer que ce n'est pas la dose qui fait le poison mais la répétition des doses, aussi faibles voire minimales soient-elles.

Je vous signale d'autre part que l'épandage de ces produits par voie aérienne amplifie la gravité des effets toxiques de ces produits, puisqu'une telle diffusion ne fait qu'étendre la pollution en dehors des zones traitées et donc ne pourra qu'ajouter à la pollution chimique extrême déjà enregistrée en Martinique.

EUROPEAN CANCER AND ENVIRONMENT RESEARCH INSTITUTE

Il est évident que le dossier va être incessamment soumis pour complément d'expertise au plan européen et que la mesure prise par les décideurs administratifs ne pourra que les rendre responsables des sévices perpétrés auprès de la population, notamment chez les femmes enceintes et les enfants.

Je vous remercie donc ainsi que tous les membres de l'AMSES-Martinique d'avoir réagi de la sorte, au non du serment d'Hippocrate.

Vous comprendrez aussi que les membres du Conseil scientifique de l'ECERI se désolidarisent totalement des prises de décision autorisant l'épandage de tels produits par voie aérienne, et que les allégations de l'Association PUMA, insinuant que l'ARTAC et moi-même avaient émis un avis scientifique favorable à l'utilisation de tels produits relèvent d'un pur mensonge.

Je vous prie de bien vouloir diffuser cette lettre à qui de droit, et vous prie de bien vouloir remercier tous nos confrères pour leur attitude courageuse et scientifiquement fondée.

Pr. Dominique BÉLPOMME
Président de l'ECERI

EUROPEAN CANCER AND ENVIRONMENT RESEARCH INSTITUTE

Dr Josiane JOS PELAGE
Présidente de l'AMSES-Martinique

Paris, le 04 avril 2012

Madame la présidente,

Vous m'avez fait parvenir l'ensemble du dossier concernant les trois produits - Tilt 250 EC[®] (Propiconazole), Sico[®] (Difenoconazole) et Banole[®] (hydrocraquage de pétrole) - qui, si j'ai bien compris viennent de recevoir l'autorisation, par la Préfecture, d'être épandus par voie aérienne.

Ces trois produits ont fait l'objet d'une analyse toxicologique extrêmement sérieuse de la part du Conseil scientifique de l'ECERI (European Cancer and Environment Research Institute). Ce qui me conduit à vous indiquer clairement que je ne peux que soutenir fermement votre prise de position en tant que présidente de l'AMSES-Martinique (Association Médicale de Sauvegarde de l'Environnement et de la Santé), concernant la toxicité très importante de ces trois produits dont l'un d'entre eux, le Propiconazole, est potentiellement cancérigène en raison de son action androgénique de perturbateur endocrinien et l'autre, le Banole, certainement cancérigène selon l'OMS, en raison de la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques. Pour ce dernier produit, vous avez en effet totalement raison de considérer que ce n'est pas la dose qui fait le poison mais la répétition des doses, aussi faibles voire minimales soient-elles.

Je vous signale d'autre part que l'épandage de ces produits par voie aérienne amplifie la gravité des effets toxiques de ces produits, puisqu'une telle diffusion ne fait qu'étendre la pollution en dehors des zones traitées et donc ne pourra qu'ajouter à la pollution chimique extrême déjà enregistrée en Martinique.

EUROPEAN CANCER AND ENVIRONMENT RESEARCH INSTITUTE

Il est évident que le dossier va être incessamment soumis pour complément d'expertise au plan européen et que la mesure prise par les décideurs administratifs ne pourra que les rendre responsables des sévices perpétrés auprès de la population, notamment chez les femmes enceintes et les enfants.

Je vous remercie donc ainsi que tous les membres de l'AMSES-Martinique d'avoir réagi de la sorte, au non du serment d'Hippocrate.

Vous comprendrez aussi que les membres du Conseil scientifique de l'ECERI se désolidarisent totalement des prises de décision autorisant l'épandage de tels produits par voie aérienne, et que les allégations de l'Association PUMA, insinuant que l'ARTAC et moi-même avaient émis un avis scientifique favorable à l'utilisation de tels produits relèvent d'un pur mensonge.

Je vous prie de bien vouloir diffuser cette lettre à qui de droit, et vous prie de bien vouloir remercier tous nos confrères pour leur attitude courageuse et scientifiquement fondée.

Pr. Dominique BÉLPOMME
Président de l'ECERI